



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 6 :**  
**DÉMARCHE**  
**CONTRACTUELLE DE CO-**  
**DÉVELOPPEMENT 6ÈME**  
**GÉNÉRATION - 2024-2027 -**  
**AVENANT N° 1**

**Séance Ordinaire du 17 décembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 11 décembre 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 décembre 2024.

**Présents :** Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers**  
**en exercice : 35**

**Membres présents : 25**

**Absent : 1**

**Excusés : 9**

**Excusés avec procuration :** Mathilde FERCHAUD (à Sandrine JOVENE), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Bérengère DUPIN), Benjamin DUGERS (à Armelle ABAZIOU BARTHELEMY), Géraldine AUDEBERT (à Françoise COSSECQ), Thomas BURGALIERES (à Daphné GAUSSENS), Grégoire REYDIT (à Jean-Georges MICOL), Julie-Anne BROUSSIN (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU).

**Absent :** M. Maxime JOYEZ.

**Secrétaire :** Bérengère DUPIN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

### **DOSSIER N° 6 : DÉMARCHE CONTRACTUELLE DE CO-DÉVELOPPEMENT 6ÈME GÉNÉRATION - 2024-2027 - AVENANT N° 1**

#### **RAPPORTEUR** : Gwénaél LAMARQUE

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de chacune de ses communes sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés. Cette démarche, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les communes. Elle a démontré son efficacité dans la mise en œuvre des ambitions de développement harmonisé du territoire, en permettant la déclinaison pluriannuelle des politiques métropolitaines en feuilles de route opérationnelles et concertées.

Les contrats de co-développement sont aujourd'hui intégrés dans les modes de gestion, aussi bien des communes que des services métropolitains et sont garants de la transparence de l'action métropolitaine et de l'équité de traitement entre les communes.

Les contrats de co-développement de la 6<sup>ème</sup> génération mettent l'accent sur 5 thématiques structurantes que sont:

- La transition écologique
- La mobilité
- L'habitant et l'habitat
- Le développement économique
- La préservation des biens communs.

Le Conseil Métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2023 s'est prononcé sur ces contrats (au nombre de 28) et a autorisé son Président à les signer.

Le projet de contrat entre la Ville du BOUSCAT et la Métropole regroupe 43 actions identifiées (contre 34 sur le précédent contrat) et a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 5 décembre 2023.

Pour tenir compte de plusieurs adaptations à l'initiative de Bordeaux Métropole mais aussi de la commune, il est proposé de passer un avenant au contrat en cours qui tient compte de l'ajout ou de modification d'opérations prévues :

- **Reprises de concessions et emplacements** (Mise à jour des données financières)
- **Réseau Vélo Express** (Mise à jour des données financières)
- **ReVE 3 - aménagement des Allées de Boutaut** (Mise à jour des données financières et du calendrier)
- **Tiers lieu culturel du QPV " Champs de courses"** (Mise à jour des données financières)
- **Végétalisation des cours d'école** (Mise à jour des sites identifiés par la Ville).

Le détail des Fiches Action modifiées qui concernent la commune du Bouscat est joint à la présente délibération.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 6 décembre 2024,

**VU** le détail des fiches joint au projet de délibération,

**Considérant** tout l'intérêt de la démarche contractuelle autour d'objectifs partagés,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**Article 1 :** APPROUVER les actions définies dans l'avenant au 6<sup>ème</sup> contrat de co-développement entre la Ville et Bordeaux Métropole,

**Article 2 :** AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

**34 voix POUR**

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Béregère DUPIN









Fiche  
C061298

## LE BO - Tiers culturel du QPV intercommunal "Champs de course" (Avenant 2024 : Modification)

Niveau enjeu de l'action : Intercommunal

### 1 - Descriptif :

La ville souhaite créer un espace de rencontre entre les habitants du quartier et de l'extérieur et favoriser leur participation, grâce à un lieu identifié, beau et attirant, qui soit un espace dans lequel des acteurs sociaux (notamment le centre social le Carrousel), environnementaux (notamment Arbrozmoz) et culturel (des artistes) se croisent et inventent ensemble et avec les habitants.

Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche :

Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs

/Avenant 2024 : mise à jour des données financières suite augmentation du coût du projet et adoption du nouveau RI

### 2 - Engagements Bordeaux Métropole / Commune :

#### Niveau d'engagement Métropole :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

#### Niveau engagement Commune :

- Réaliser l'opération
- Préciser et clarifier la commande et les orientations
- Formaliser la demande de financement
- Prendre en charge des dépenses et/ou équipement

### 3 - Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	170 000 €
-------------------------------	-----------

Estimations des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	42 500 €
--	----------

Répartition annuelle de la dépense	
2024	26 000 €
2025	16 500 €
2026	0 €
2027	0 €

Dont participation FIC	0 €
------------------------	-----

### 4 - Acteurs :

#### Chef de projet :

BERGER Helene

#### Direction en charge de l'action :

LAG Dir habitat DGA

#### Maitrise d'ouvrage :

Commune

### 5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 1er semestre	2024 2nd semestre	2025 1er semestre
01 - Travaux			
02 - Versement subvention 80%			
03 - Versement solde 20%			